



SERVICES CENTRAUX

Boîte Postale 1917 – Yaoundé
République du Cameroun
TELEX – BANETAC 8344 KN – 88505 KN
Tél. : (237) 22 23 40 60 – 22 23 40 30
Fax : (237) 22 23 33 29 – 22 23 33 50
E-mail : beac@beac ; prspr@beac.int
Site Web : www.beac.int

DIRECTION GENERALE DE
L'EXPLOITATION

Direction de l'Emission Monétaire
et de la Circulation Fiduciaire

LETTRE CIRCULAIRE N° 01 /DGE/DEMCF/2024

Portant retrait progressif de la circulation des billets de la gamme 2002

En application de la Résolution n°01 de la session ordinaire du Comité Ministériel de l'UMAC du 07 novembre 2022, le retrait progressif de la circulation des billets de la gamme 2002 au fur et à mesure de leur retour aux guichets de la BEAC devrait être effectif à compter 1^{er} janvier 2024.

A cet effet, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- 1- servir uniquement les billets de la gamme 2020 lors des prélèvements des banques et comptes publics, à compter du 02 janvier 2024 ;
- 2- reconnaître et contrôler les billets de 5 000, 2 000, 1 000, et 500 F CFA de la gamme 2002, puis les transférer à la caisse destruction après leur perforation ;
- 3- procéder au tri qualité des billets de 10 000 de la gamme 2002 reçus des versements des banques et comptes publics, puis les transférer dans les caisses dédiées (caisse réserve et caisse destruction).

Les Directeurs Nationaux et les Chefs de Centre sont chargés de la mise en œuvre et du respect des présentes mesures.


Le Directeur Général de l'Exploitation,




OTOUMOU Jean Clary

N°:SEQ.003/2024